

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU

DECRET N° 95-95 du 31 Mars 1995

Portant approbation des comptes
prévisionnels de la Société de
Gestion du Stade de l'Amitié pour
l'Exercice 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 94-009 du 28 Juillet 1994 portant organisation et
fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et
scientifique ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant procla-
mation des résultats définitifs du deuxième tour des
élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du
Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-307 du 31 Décembre 1991 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse
et des Sports ;
- VU le Décret N° 89-367 du 10 Octobre 1989 portant approbation
des statuts de la Société de Gestion du Stade de l'Amitié ;
- SUR Rapport du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Mars 1995;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes prévisionnels de la
Société de Gestion du Stade de l'Amitié pour l'Exercice 1995 tels
figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Mars 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

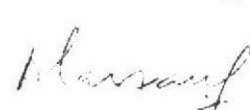
Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,


Alassane TIGRI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MEPR-DN 4 MJS 4
MPRE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 SOGESA 10 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB
1.-